
Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 19 mai 2026 16 h

Séance tenue le mardi 19 mai 2026 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Lior Azerad représentant de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de David Tordjman, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Alex Bottausci, Michel Boudreault, Caroline Braun, Julie Brisebois, Alan DeSousa, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Michel Gibson, Peter McQueen, Andréanne Moreau, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Aref Salem, Lauren Small-Pennefather, représentante de la Ville de Montréal-Ouest en remplacement de Jonathan Cha, Michael Stern, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin et Tanya Toledano

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

Jeremy Levi, Martin St-Jean et Anne St-Laurent

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Nathalie Deret, Agente de recherche

Le président d'assemblée, Denis Pelletier souhaite à toutes et tous la bienvenue et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

D'emblée, le président de l'assemblée rappelle la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, soulignée le 17 mai dernier, en mentionnant son importance dans la promotion du respect, de l'inclusion et de l'égalité pour toutes et tous. Il met également en évidence la Journée nationale des patriotes, en évoquant l'héritage historique et l'importance de la préservation des institutions et de la culture.

En terminant, M. Pelletier met en relief la récente victoire des Canadiens de Montréal, en notant que, au-delà de l'aspect sportif, le travail d'équipe contribue à la réussite collective, et formule ses encouragements à l'équipe pour la suite.

1 - Période de questions du public

À 16 h 06, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Valérie Anne Cordemans

Réponse de :

Dimitrios (Jim) Beis

Comment la Ville entend protéger les sites naturels qui servent d'éponge en période de fortes pluies en tenant compte de la densification intense aux alentours et réduire les impacts des vagues de chaleurs sur les citoyennes et les citoyens? / Est-ce que l'option de mettre en place un RCI (règlement de contrôle intérimaire) lorsqu'un promoteur demande un permis de construction est envisagée?

2	Est-ce que la date de la mise en service du système d'ozonation à la station d'épuration est toujours prévue pour la fin de 2028 et est-ce que le coût d'environ 900 millions de dollars demeure le même? / Est-ce que ce projet qui est appuyé par l'organisme STOP pourra bénéficier d'une participation financière des gouvernements provincial et fédéral?
<u>Question de :</u> Bruce Walker	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
	Dépôt de document
3	Pourquoi la Ville ne considère-t-elle pas l'adoption d'une motion liée à la situation en Israël et aux enjeux soulevés par celle-ci? / Pourquoi la Ville ne refuse-t-elle pas de porter son soutien explicite ou implicite, à l'égard du sionisme dans le contexte du conflit actuel?
<u>Question de :</u> Sepideh Anvar	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
4	Quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour faire face au racisme envers les Palestiniens, notamment le racisme systémique, dans les écoles de Montréal? / Quelles mesures sont mises en place pour répondre à la hausse des actes et des discours haineux envers les personnes arabes et musulmanes dans la Ville de Montréal?
<u>Question de :</u> Zev Rose Saltiel	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
5	Comment la Ville peut-elle concilier l'expression d'une compréhension de la souffrance vécue avec l'objectif d'assurer la sécurité pour toutes et tous? / Est-ce que le conseil d'agglomération pourrait prendre un moment de silence en l'honneur des activistes humanitaires?
<u>Question de :</u> Kanita Ahmed	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
6	Quelles sont les orientations et les échéances prévues pour la mise en place d'une ceinture verte à Montréal, et quelles mesures sont envisagées afin de limiter l'étalement urbain sur le territoire? Est-il possible pour les membres du conseil de prendre connaissance d'une présentation, sous forme de webinaire, plus détaillée sur le sujet?
<u>Question de :</u> Jochen Jaeger	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
	Dépôt de document
7	Commentaires sur l'étalement urbain / Est-il envisagé de s'engager à limiter l'étalement urbain et à mettre en place une ceinture verte à Montréal afin de protéger les espaces verts et les milieux ouverts?
<u>Question de :</u> Sepideh Mosharafian	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
À 16 h 41, le président d'assemblée fait la lecture de cinq questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.	
<i>Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.</i>	
1	Bonjour, je paye depuis plusieurs années ma vignette de stationnement Secteur 14. Cette année la rue Sanguinet est double sens ce qui empêche le stationnement les lundis et jeudi des 2 cotés de la rue. La rue Maisonneuve est complètement fermée en travaux ainsi que Ontario, ce qui élimine toute les autres places du secteur. Il reste en tout 7 places de stationnement pour tout le quartier. C'est simplement invivable. SVP une solution. Retirez au minimum les interdictions du lundi et jeudi temporairement afin de nous donner un peu d'air. Merci pour votre intervention rapide.
<u>Question de :</u> Simon Gauthier	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	

2		
<u>Question de :</u>		
Karl Kretschmar		Hi, I was informed tday the the Agglomeration has decided to terminate the bi-annual hazrdous waste collection in the West Island including Pointe Claire where I reside, I am utterly appalled that this valuable service is no longer available to our local citizens. The proposed alternative solution is to drop off our hazardous wastes at an Eco center which in our case is over 25 kilometers away. This will have very negative impact environmentally has many will simply not travel that far to dispose of there hazordous waste and will simple find a more convinent manner to get rid of these products, unfortunately some of this waste will end up in the regular garbage or recycle bins !! How can the agglomeration be so blind to the obvious consequences that this move now poses , in the end I am sure this was done in as a cost cutting measure although this service. Hopefully someone in the administration can come to their senses and reinstate this valubale service.
<u>Réponse de :</u>		
Gabrielle Rousseau Bélanger		
3		
<u>Question de :</u>		
Amin Kassir		Bonjour, Je constate dans la ville de Montreal, et plus particulièrement dans l'arrondissement Ville-Marie, la prolifération de chantiers fermant l'accès complet à la voie piétonne et ce sans la création d'issue secondaire. J'ai pu le constater sur la rue de la Montagne entre Saint-Jacques et Notre-Dame, mais aussi sur la rue Mackay à l'angle avec Sainte-Catherine, sans même en avertir les piétons à l'entrée de la rue. On leur demande de faire un détour après 200 mètres, ce qui les oblige à traverser au dernier moment et est extrêmement dangereux. J'ai moi-même failli être renversé par un automobiliste puisque le chantier masque son champ de vision et celui du piéton.
<u>Réponse de :</u>		
Claude Pinard		Ce genre de fermetures devrait être tout bonnement interdit ou aménagé de manière sécurisante. Que comptez-vous faire concernant cela ?
4		
<u>Question de :</u>		
Martin Talbot		La Ville prévoit-elle démolir les bâtiments situés sur les lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081? Deux incendies s'y sont déjà déclarés, dans un contexte à haut risque en raison de la proximité immédiate de la cour à bois du BMR (plus de 20 000 pi² de bois sec entreposé). Les bâtiments sont régulièrement occupés illégalement, ce qui augmente le risque d'incendie. Cette situation menace le projet adjacent d'UTILE (95 logements étudiants occupés dès juillet). Le site, actuellement à l'abandon, s'apparente à un dépotoir et nuit à la qualité du milieu de vie des résidents présents et futurs.
<u>Réponse de :</u>		
Caroline Braun		
5		
<u>Question de :</u>		
Artem Kravtchuck		Bonjour, en 2024 j'ai demandé si des jeux d'eau allaient être installés au parc Caron, et une dame m'avait rappelé pour m'informer que ce projet était prévu pour 2026. Hélas, je ne vois aucune préparation, ni début des travaux. Il y'a beaucoup d'enfants qui fréquentent le parc Caron, alors je vous relance sur la question, car je crois qu'au lieu de la fontaine qui se fait très vieille, des jeux d'eau pourraient être installés au bénéfice de tous les enfants du quartier. Merci
<u>Réponse de :</u>		
Alan DeSousa		

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare la période de questions du public close à 16 h 52. Il remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 52, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de :</u>	
Julie Brisebois	Est-il prévu que les données relatives à la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), avant et après l'arrêt des collectes itinérantes, soient transmises aux municipalités lorsqu'elles seront disponibles ? / Advenant que les résultats ne soient pas concluants et que le taux de récupération diminue, est-il envisagé d'ouvrir des discussions avec les villes liées sur cette question?
<u>Réponse de :</u>	
Gabrielle Rousseau Bélanger	

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 56 et remercie la personne élue pour sa question.

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 56, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0259

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG26 0260

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2026, à 16 h

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 mai 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 56, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 30 avril 2026.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 avril 2026.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 57, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

7 – Dépôt

À 16 h 57, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt ».

CG26 0261

Dépôt du bilan annuel 2025 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le bilan annuel 2025 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) et le conseil en prend acte.

07.01 1264060001

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 57, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt ».

Aucune pétition déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 57, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 57,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0262

Accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la fourniture de 150 licences perpétuelles Windows Server et huit licences perpétuelles SQL Server pour maintenir les droits d'utilisation et de mise à niveau des licences de serveurs d'infrastructure Microsoft - Dépense totale 563 675,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0645;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la fourniture de 150 licences perpétuelles Windows Server et huit licences perpétuelles SQL Server, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 490 152,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 24 février 2026;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 73 522,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1269834002

CG26 0263

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 349 566,86 \$, taxes incluses, pour les services de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CG23 0234), majorant ainsi le montant total de l'entente à 1 269 718,17 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0646;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 291 305,72 \$, taxes incluses, pour les services de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CG23 0234);
- 2- d'autoriser une dépense de 58 261,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1257157022

CG26 0264

Conclure une entente-cadre avec Aqua Data inc., pour la fourniture de batteries pour les compteurs d'eau potable de la Ville, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 343 421,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21339 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0647;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des batteries pour les compteurs d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 343 421,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21339;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aqua Data inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1264185001

CG26 0265

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Gestion CDEDQ inc. (compteurs d'eau du Québec), pour l'acquisition des unités d'interface (UIC) R900 pour les compteurs de réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Montréal - Montant estimé de l'entente: 421 429,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21340 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0648;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des unités d'interface R900 pour les compteurs d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 421 429,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21340;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1264185002

CG26 0266

Accorder un contrat à Solutions Necando inc., pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, à compter du 5 juin 2026 - Dépense totale de 313 903,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21345 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0651;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Solutions Necando inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 313 903,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21345;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1269834004

À 16 h 59,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0267

Conclure une entente-cadre avec MLC Associés inc. pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de déconstruction, d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 758 655,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21259 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0669;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle MLC Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de déconstruction, pour une somme maximale de 632 213,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21259;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 442,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de MLC Associés inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1268516001

CG26 0268

Conclure une entente-cadre avec Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau de 40 et 50 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 685 538,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21343 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0649;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau de 40 et 50 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 685 538,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21343;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1264185003

CG26 0269

Conclure des ententes-cadres avec Trafic Innovation inc. et Develotech inc., pour la fourniture et la livraison de bollards en polymères, de délinéateurs et accessoires (lots 1 et 2), d'une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 513 230,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21273 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0653;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des bollards en polymères, des délinéateurs et accessoires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21273 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Trafic Innovation inc.	1	1 194 122,99 \$
Develotech inc.	2	121 729,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 197 377,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Trafic Innovation inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1269462001

CG26 0270

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 368 541,29 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) et Pièces d'Autos Probec (Div Entrepôt de Montréal 1470 inc.) (lot 4) (CG22 0365), majorant ainsi le montant total des ententes à 1 906 484,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0655;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 320 470,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) et Pièces d'Autos Probec (Div Entrepôt de Montréal 1470 inc.) (lot 4) (CG22 0365);
- 2- d'autoriser une dépense de 48 070,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1265593017

CG26 0271

Accorder un contrat de gré à gré à ABB inc., pour l'évolution et le support du système intégré de commande et de surveillance du procédé de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2026 - Dépense totale de 3 241 593,70 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0664;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ABB inc., pour l'évolution et le support du système intégré de commande et de surveillance du procédé de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 241 593,70 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 février 2026;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme ABB inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1260449001

À 17 h 01,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0272

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour les services professionnels d'intégration des ouvrages de rétention Saint-Jacques et Courcelles au système de contrôle intégré des intercepteurs - Dépense totale de 790 418,63 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0665;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour les services professionnels d'intégration des ouvrages de rétention Saint-Jacques et Courcelles au système de contrôle intégré des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 687 320,55 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 mars 2026;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 098,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265438001

CG26 0273

Exercer l'option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 963 470,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de détection de fuites sur les conduites d'aqueduc principales par une méthode intrusive, dans le cadre du contrat accordé à Pure Technologies Ltd. (CG24 0317), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 518 898,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0666;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 875 882,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de détection de fuites sur les conduites d'aqueduc principales par une méthode intrusive dans le cadre du contrat accordé à Pure Technologies Ltd. (CG24 0317);
- 2- d'autoriser une dépense de 87 588,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1263759001

CG26 0274

Conclure une entente-cadre avec Systematix Technologies de l'Information inc., pour les services professionnels en Oracle Application Express, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 310 505,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21292 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0667;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Systematix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en Oracle Application Express, pour une somme maximale de 1 310 505,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21292;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Systematix Technologies de l'Information inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1269859001

CG26 0275

Autoriser une dépense additionnelle de 29 177,93 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Cloud Software Group (CG24 0717), majorant ainsi le montant total de la dépense à 224 022,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0668;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 29 177,93 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Cloud Software Group (CG24 0717);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1269859002

CG26 0276

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 591 352,54 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour les cinq musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG25 0112), majorant ainsi le montant total du contrat à 10 340 082,51 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0652;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 274 428,82 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour les cinq musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG25 0112);
- 2- d'autoriser une dépense de 316 923,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1268089001

À 17 h 05,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0277

Approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, pour la propriété située au 7342-7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, constituée des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1762,4 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de six ans, à compter du 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 519 000 \$ pour la période de prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0672;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal pour la propriété située au 7342-7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constituée des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1762,4 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de six ans, à compter du 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 519 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1260384001

CG26 0278

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Société de la Place des arts de Montréal, pour une période de 25 ans, rétroactivement au 1^{er} octobre 2025, 50 espaces intérieurs de stationnement au premier sous-sol du bâtiment situé au 260, boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 547 501,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0673;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Société de la Place des arts de Montréal, pour une période de 25 ans, rétroactivement au 1^{er} octobre 2025, 50 espaces intérieurs de stationnement au premier sous-sol du bâtiment situé au 260, boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 547 501,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1258042008

CG26 0279

Approuver la convention de prolongation de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 au sous-sol du Chalet du Mont-Royal, situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 2 996,67 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'entreposage - Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 35 331,38 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0675;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prolongation de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 au sous-sol du Chalet du Mont-Royal, situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 2 996,67 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1268682005

CG26 0280

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de cinq ans additionnel, à compter du 1^{er} novembre 2033, un espace d'une superficie de 138 865 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, dans l'arrondissement d'Anjou, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 15 319 578 \$, taxes incluses / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2033, au montant de 431 298 \$ et pour 2034, au montant de 2 156 490 \$ / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2033, au montant de 47 153 \$ et pour 2034, au montant de 235 763 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0676;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., un espace situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 138 865 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2033, moyennant un loyer total de 14 169 828 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux payable à Développement Olymbec inc., représentant un montant total de 1 149 750 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2033, au montant de 431 298 \$ et pour 2034, au montant de 2 156 490 \$;
- 4- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2033, au montant de 47 153 \$ et pour 2034, au montant de 235 763 \$;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1264565002

CG26 0281

Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue d'Aquakern inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 7 448 pieds carrés, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 275 937 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0677;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue d'Aquakern inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 7 448 pieds carrés, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 275 937 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1264565003

À 17 h 08,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0282

Accorder un soutien financier de 74 568 \$ à Zoo Ecomuseum - Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, afin de contribuer au Projet d'amélioration des connaissances, des habitats et de la connectivité écologique pour la couleuvre brune dans la région du grand Montréal, pour la période de mars 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0678;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 74 568 \$ à Zoo Ecomuseum - Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, afin de contribuer au Projet d'amélioration des connaissances, des habitats et de la connectivité écologique pour la couleuvre brune dans la région du grand Montréal, pour la période de mars 2026 à décembre 2028;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1268165002

CG26 0283

Accorder un soutien financier de 68 700 \$ au Regroupement des éco-quartiers, pour l'organisation de la 22^e édition de la Patrouille verte, du 1^{er} juin au 22 août 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0680;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 68 700 \$ au Regroupement des éco-quartiers, pour l'organisation de la 22^e édition de la Patrouille verte, du 1^{er} juin au 22 août 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1265796002

CG26 0284

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques d'une capacité de 15 000 mètres cubes, situé au 800, rue des Seigneurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 68 607 794,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2506-195981-C (4 soum., 1 seule conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0710;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation inc., le contrat pour les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques d'une capacité de 15 000 mètres cubes situé au 800, rue des Seigneurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 56 872 630,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2506-195981-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 8 655 465,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 079 698,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1269897001

CG26 0285

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Chartrand Ford (Ventes) inc., pour la fourniture de pièces de freins pour les véhicules légers et intermédiaires pour le parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, d'une durée de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 6 215 227,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21237 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0709;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Chartrand Ford (Ventes) inc., seule firme soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de freins pour les véhicules légers et intermédiaires pour le parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une somme maximale de 5 179 356 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21237;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 035 871,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Chartrand Ford (Ventes) inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets afférents, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1265593012

CG26 0286

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert d'Investissements 1919 William inc., à des fins de logement social, un terrain vacant, situé à l'est de la rue Chatham et au nord de la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 574 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1535,1 mètres carrés, pour la somme de 9 293 113 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0726;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Investissements 1919 William inc., à des fins de logement social, un terrain vacant, situé à l'est de la rue Chatham et au nord de la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 574 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1535,1 mètres carrés, pour la somme de 9 293 113 \$, plus les taxes applicables, aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite :
 - que selon l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés conformément à ce qui est prévu aux ententes et à la satisfaction du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation;
- 3- d'autoriser l'émission du chèque requis au nom du vendeur, Investissements 1919 William inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1255639002

À 17 h 10,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0287

Approuver le contrat de partenariat entre la Ville et Conseillers d'Affaires Embrase inc., pour un montant total de 551 880 \$, taxes incluses, dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2026 du StartupFest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0728;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver l'accord de partenariat du Salon de l'entrepreneuriat au sein du StartupFest 2026, entre la Ville et Conseillers d'Affaires Embrase inc., pour un montant total de 551 880 \$, taxes incluses, dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2026 du StartupFest;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1268298001

CG26 0288

Approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., représenté par Management du Groupe Redbourne inc., pour un terme d'un an à compter du 1^{er} août 2026, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage de l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant la Tour Telus, d'une superficie de 75 796 pieds carrés, à des fins de bureaux pour le Service des finances et de l'évaluation foncière, pour un loyer total de 3 613 092 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 1 374 681 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du SSIH pour 2027, au montant de 1 924 553 \$, au net

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0718;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., représentée par Management du Groupe Redbourne inc., pour un terme d'un an à compter du 1^{er} août 2026, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage de l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant la Tour Télus, d'une superficie de 75 796 pieds carrés, à des fins de bureaux pour le Service des finances et de l'évaluation foncière, pour un loyer total de 3 613 092 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 1 374 681 \$, net de ristourne, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 692 839 \$ (50,4 %) relevant de la compétence locale et 681 842 \$ (49,6 %) de la compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 3- d'approuver, pour l'année 2027, un ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour une somme de 1 924 553 \$, net de ristourne;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1268042001

CG26 0289

Approuver le projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de CDM De Montréal inc., pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, des espaces au 3^e et au 4^e étage de l'immeuble situé au 80, rue Queen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 20 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 024 125 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 356 957 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale et d'agglomération vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du SSIH pour 2027, au montant de 719 164 \$, au net

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0720;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de CDM De Montréal inc., pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, des espaces au 3^e et au 4^e étage de l'immeuble situé au 80, rue Queen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 20 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 024 125 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 356 957 \$, net de ristourne, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 179 906 \$ relevant de la compétence locale et 177 051 \$ de compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 3- d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, pour l'année 2027 au montant de 719 164 \$, net de ristourne;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1269653002

CG26 0290

Approuver le projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Galion Équité S.E.C., pour une période de neuf ans et sept mois, à compter du 1^{er} août 2026, des espaces au 8^e et au 9^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 43 850 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins du Service de l'approvisionnement et du Service des infrastructures du réseau routier - Dépense totale de 14 487 192 \$, taxes incluses / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2028, au montant de 354 509 \$, au net

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Galion Équité S.E.C., pour une période de neuf ans et sept mois, à compter du 1^{er} août 2026, des espaces au 8^e et au 9^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 43 850 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins du Service de l'approvisionnement et du Service des infrastructures du réseau routier pour une dépense totale de 14 487 192 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

- 2- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2028, au montant de 354 509 \$, au net;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1264069002

CG26 0291

Accorder trois contrats à Entreprise de signalisation SEDGE Itée., à Entreprises Madali inc. et à Échafauds Plus (Laval) inc., pour les services de signalisation et d'ingénierie pour la production de planche de signalisation et de plans de détour dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 à 3, 5 à 7 et 10 à 15), pour une durée d'environ 30 jours, à compter du 5 septembre 2026 - Dépense totale de 1 788 186,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21325 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0707;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 jours, les contrats les services de signalisation et d'ingénierie pour la production de planche de signalisation et de plans de détour dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21325;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Entreprises Madali inc.	1 à 3, 5 à 7 et 10 à 11	674 308,68 \$
Échafauds Plus (Laval) inc.	12	17 590,83 \$
Entreprise de signalisation SEDGE Itée.	13 à 15	1 096 286,63 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1267317001

À 17 h 14,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0292

Retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CG20 0141, adoptée le 24 février 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0715;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins de logements sociaux, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CG20 0141 adoptée le 24 février 2020;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville d'entreprendre les procédures requises, notamment en radiation des avis d'assujettissement publiés au Registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1263867001

CG26 0293

Accorder un contrat de gré à gré à Global Payments Direct inc. (Global), pour les services liés aux terminaux de point de vente ainsi qu'aux transactions effectuées en ligne, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026 - Dépense totale de 2 957 415,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0708;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Global Payments Direct inc. (Global), pour les services liés aux terminaux de point de vente ainsi qu'aux transactions effectuées en ligne, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 575 299,51 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 avril 2026;
- 2 - d'autoriser une dépense de 382 115,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1269505002

CG26 0294

Accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International, dans le cadre du mandat d'attraction et de rétention d'organisations internationales à Montréal pour l'année 2026 / Autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 47 449 \$ au 31 décembre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0722;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International, dans le cadre du mandat d'attraction et de rétention d'organisations internationales à Montréal pour l'année 2026;
- 2- d'autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 47 449 \$ au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1260418001

CG26 0295

Accorder un soutien financier de 5 600 000 \$ à Montréal International, pour la mise en œuvre des initiatives d'attraction d'investissements directs étrangers et de rayonnement du Montréal économique, en concordance avec le Plan économique 2030 pour la période 2026-2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0723;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 600 000 \$ à Montréal International, pour la mise en œuvre des initiatives d'attraction d'investissements directs étrangers et de rayonnement du Montréal économique, en concordance avec le Plan économique 2030 pour la période 2026-2029;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1268468002

30 – Administration et finances

À 17 h 16, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 16,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0296

Résolution mandant le ministre des Finances relativement au processus d'adjudication des obligations dont le terme est de cinq ans ou moins

Vu l'article 115 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) prévoyant notamment que les articles 555 à 563.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) s'appliquent à la Ville de Montréal;

Attendu que, conformément à l'article 115 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et l'article 563.1 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19), l'approbation des conditions d'un emprunt de la Ville de Montréal par le ministre des Finances n'est pas requise pour un emprunt par émission d'obligations fait à la suite de l'application de la procédure d'appel d'offres prévue à l'article 554 de cette loi;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite se prémunir de cette procédure afin de vendre par voie d'adjudication des obligations dont le terme est de cinq ans ou moins qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites, selon les conditions fixées par le ministre des Finances;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite mandater le ministre des Finances et ses représentants dûment autorisés afin de recevoir et d'ouvrir les soumissions ainsi que d'adjuger les obligations dont le terme est de cinq ans ou moins au plus bas soumissionnaire conforme pour et au nom de la Ville de Montréal au terme de tout appel d'offres ainsi effectué;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2026 par sa résolution CE26 0627;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que la Ville de Montréal mandate le ministre des Finances et ses représentants dûment autorisés afin de recevoir et d'ouvrir les soumissions ainsi que d'adjuger les obligations dont le terme est de cinq ans ou moins, pour et au nom de la Ville de Montréal, à la suite d'un appel d'offres effectué sur le site d'adjudication du ministère des Finances.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1264164002

CG26 0297

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 2 - Infrastructures d'eau, pour les projets de reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater et du projet de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Côte-des-Neiges

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0685;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

2 - d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1269019004

CG26 0298

Approuver l'addenda 4 au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Montréal, dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0686;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'addenda 4 au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et la Ville, dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie;

2 - d'autoriser la mairesse et le greffier de la Ville à signer l'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1269019005

CG26 0299

Approuver l'inscription du parc-nature des Sources et du secteur de l'Anse-à-l'Orme du Grand parc de l'Ouest au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal / Prendre connaissance du bilan 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0687;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'inscription du parc-nature des Sources et du secteur de l'Anse-à-l'Orme du Grand parc de l'Ouest au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal;
- 2 - de prendre connaissance du bilan 2025 des superficies des sites inscrits et provisoires.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1268165003

CG26 0300

Approuver le rapport « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » de la Ville / Autoriser le dépôt du rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Considérant que le Service de l'eau de la Ville de Montréal reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs du Service de l'eau a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que le Service de l'Eau de la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au Plan de gestion d'actifs municipaux du MAMH ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le plan de gestion d'actifs;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0688;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le rapport « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » de la Ville;

- 2 - de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le rapport « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1258126006

À 17 h 18,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0301

Autoriser la modification à la répartition de 50 000 000 \$ du budget 2026 relié à l'Entente entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (Réflexe 3 - 2025-2029), afin qu'une somme de 152 100 \$ représentant un budget de revenus équivalent à un budget de dépenses, soit de compétence agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0729;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de 50 000 000 \$ du budget 2026 relié à l'Entente entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (Réflexe 3 - 2025-2029), afin qu'une somme de 152 100 \$, représentant un budget de revenus équivalent à un budget de dépenses, soit de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1268798005

CG26 0302

Autoriser le remboursement de 558 893,22 \$, taxes incluses, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour les travaux requis au bâtiment municipal situé au 1835-1847, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0735;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser le remboursement de 558 893,22 \$, taxes incluses, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour les travaux requis au bâtiment municipal situé au 1835-1847, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1265553001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 19, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0303

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer des travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur-De la Savane

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur-De la Savane », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1267352002

CG26 0304

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1265629001

42 – Adoption de règlements

À 17 h 19, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

CG26 0305

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant à 96 000 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant à 96 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 par sa résolution CG26 0251;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant à 96 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 par sa résolution CG26 0251;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0574;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 96 000 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1269056001

Règlement RCG 19-020-1

51 – Nomination / Désignation

À 17 h 20, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 17 h 20,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0306

Nommer Bruno Possa à titre de membre du comité technique, pour une période d'un an, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0731;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Bruno Possa, directeur des travaux publics de la Ville de Kirkland, à titre de membre du comité technique, tel que prévu au Règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées, en remplacement d'Erik Rolland, directeur sortant des travaux publics de la Ville de Pointe-Claire, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1266055001

CG26 0307

Nommer Natasha Daswani à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville pour un mandat de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0740;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Natasha Daswani à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, pour un mandat de trois ans, et ce, jusqu'au 4 mai 2029.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1267665002

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Toutes les résolutions et le règlement relatés ci-dessus sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE